

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: (11): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Question des fortifications [suite et fin]
Autor: Meister
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 11 (1881.)

Question des fortifications

(Suite et fin du rapport de M. le colonel Meister ¹.)

Ce que l'envahisseur veut alors de notre pays, c'est de pouvoir en utiliser certains points pour ses opérations stratégiques. Pour nous, que notre neutralité oblige à garder, dans le commencement, en toutes circonstances, une attitude défensive, l'objectif stratégique est cette armée ennemie, dès le moment où, sciemment, elle passe notre frontière pour utiliser l'une des lignes d'opération qui traversent notre territoire. Alors seulement commence, au point de vue du droit international, la tâche de la résistance, les exigences de l'utilité, au point de vue militaire, pouvant d'ailleurs dicter une autre conduite à suivre.

Notre situation stratégique sur nos frontières Nord, Ouest et Sud est caractérisée par le fait que, grâce à un système de chemins de fer très bien combiné au point de vue stratégique et à des places fortifiées, l'ennemi peut prendre sa base d'opérations très près de notre frontière. A mesure que l'ennemi s'approche de son objectif (à supposer toutefois que celui-ci ne soit pas trop éloigné de notre frontière), son front stratégique se réduit de plus en plus et la convergence des lignes d'opération devient telle que, les éléments concrets de la situation réciproque étant pris en considération, l'armée défensive est forcée de frapper ses coups avant que l'ennemi ait réuni toutes ses forces et acquis par là une supériorité écrasante. Prenons pour exemples, comme éventualités possibles :

L'objectif Lyon pour la base Donaueschingen-Singen-Stockach,
ou Singen pour la base Lyon-Besançon-Belfort,
ou Strasbourg pour la base Bergame-Milan-Novare,

les lignes d'opération qui vont de ces bases au point de rencontre forment des triangles équilatéraux dont l'angle au sommet peut être considéré comme un objectif très favorable pour l'attaquant. L'importance de ce fait est encore augmentée par cet autre fait que la plupart des points d'intersection et les plus importants des lignes stratégiques de notre pays se trouvent *sur la frontière ou dans son voisinage*. Cette disposition périphérique de nos points stratégiques commande l'ordonnance de la défense. Mais, intérieurement à ces points formant circonférence et aux champs stratégiques qui en dépendent, nous n'avons point de grande place centrale d'où parte une série radiale de lignes allant à la périphérie. La division du pays en deux grandes régions, la montagne et le plateau ; la manière suivant laquelle ces régions s'appuient et se relient l'une à l'autre, ainsi que les lignes stratégiques qui les traversent, imposent à la défense un caractère plutôt excentrique que concentrique, en sorte que ce dernier caractère doit lui être donné artificiellement.

Sans entrer dans le détail, que nous devons supposer connu, de la géographie militaire du pays, nous ferons remarquer que ce ne sont pas seulement tous nos points stratégiques importants qui se trouvent sur la frontière ou dans son voisinage, mais que, dans une grande mesure, il en est de même des sièges de la production et de la richesse. Considérons le front Ouest ou le front Nord, ou encore une grande par-

¹ Voir nos nos 7, 9 et 10.

tie des fronts Est et Sud, nous y trouverons la population la plus condensée, le plus grand bien-être, la plus grande fertilité du sol, en un mot, la plus grande somme de ressources qui soit dans le pays, en sorte que si ces contrées tombaient aux mains de l'ennemi, la perte se ferait doublement sentir. Par conséquent, pour qu'un système de défense soit efficace, il faut que, d'une part, il facilite la défense de la zone périphérique, et que, de l'autre, il offre un point d'appui aux lignes stratégiques sur lesquelles nous devrions opérer pour anéantir l'envahisseur. Ce système suppose l'emploi des forces mobiles à qui la garde des frontières devrait être confiée, c'est-à-dire la landwehr et le landsturm. Par là, l'armée d'opération deviendrait entièrement disponible et les fortifications qui lui serviraient de point d'appui formeraient pour elle une sorte de réserve artificielle.

Un système de défense suisse doit à la fois satisfaire aux exigences des quatre fronts qu'il faut embrasser et lutter avec les difficultés qui résultent de la configuration du pays. La montagne et le plateau demandent d'être considérés chacun à part. Nous n'avons pas, comme la France, un seul front à couvrir. Appuyée sur cette circonstance et sur les moyens énormes dont elle dispose, elle a construit sur ce front, sa frontière orientale, une ceinture complètement fermée de forteresses s'échelonnant à une distance moyenne de 9 kilomètres; les unes couvrent des villes et sont entourées de forts détachés, les autres ne sont que des places de guerre, sans population civile au-dedans d'elles. Nous n'avons pas davantage la puissance numérique et offensive de l'armée allemande, couverte par de grandes places fortes, à l'abri desquelles, bien que ces places soient éloignées l'une de l'autre, elle peut développer ses opérations.

Nous prenons la liberté d'exposer maintenant les quelques systèmes de fortifications proposés jusqu'ici et cela nous fournira l'occasion de montrer ce qui nous paraît exécutable et pratique.

1. Par le *système de cordon*, les entrées du pays et les principaux lieux sur la frontière, tels que Genève, Bâle, Schaffhouse, etc., seraient fortifiés de manière à ce qu'il fût possible de préserver d'invasion chaque portion du territoire.

Ce système exige la construction d'ouvrages fermés ou ouverts sur tous les points stratégiques des quatre fronts. Certainement que, pour autant qu'il serait complètement exécuté au point de vue militaire et technique, il rendrait de grands services. Tout d'abord, en ce qui concerne la neutralité, il répondrait aux plus rigoureuses exigences du droit international. L'intention de la Suisse de faire respecter réellement sa neutralité, serait manifestée par là d'une façon si distincte, qu'il serait impossible de l'ignorer ou de la nier. Et si cependant notre neutralité n'était pas respectée ou que notre existence comme nation fût menacée, ce système permettrait, pour le premier moment, suivant la force du front spécialement attaqué, de faire la mobilisation d'une manière régulière, d'organiser fortement la résistance et de résister avec succès. Les villes frontières, Genève, Bâle et Schaffhouse, si importantes pour nous, pourraient, avec des fortifications suffisantes, être conservées et préservées de dommages considérables et probables.

Mais les inconvénients de ce système, qui d'ailleurs n'a jamais été proposé dans son intégrité, ne sont pas moins faciles à apercevoir que ses avantages. Tout d'abord, la frontière proprement dite n'est pas propre dans tous les cas à recevoir des fortifications. En beaucoup d'endroits, les hommes chargés de la défense locale se porteront plutôt ailleurs suivant les besoins de la situation du moment et y rendront de plus grands services qu'enfermés derrière des murs dans un lieu déterminé. Mais, là

même où la position est techniquement favorable à l'installation d'un fort, celui-ci ne suffira pas toujours à empêcher le passage. Ce n'est que relativement que l'on peut dire d'un passage, d'un lieu, qu'il est praticable à un corps d'armée ou ne l'est pas. L'entrée de l'armée de Bourbaki en Suisse, pendant le rude hiver de 1871, par dessus le dos du Jura couvert d'une neige profonde, montre combien est douteuse la garantie qu'offre la fermeture d'un passage, lorsque cette fermeture ne commande pas une vaste étendue autour d'elle. Ce qui est proprement fort-barrière ne doit donc être élevé que là où les conditions tactiques sont remplies et s'unissent aux ressources techniques pour rendre ce fort capable de résistance (Défense du passage de Schipka par les Russes). Mais le pur système de cordon a encore, indépendamment des circonstances locales, d'autres mauvais côtés. Il conduit à la dissémination des forces de la défense, non pas tant à cause des troupes nécessaires à l'occupation des forts que par la nécessité de distribuer les corps mobiles. Il consume d'avance les réserves, en sorte que si l'ennemi parvient à percer la chaîne et que les corps d'armée placés derrière celle-ci ne soient pas en forces suffisantes, l'avantage des fortifications-frontières est dépassé par leurs inconvénients. C'est pourquoi le système de cordon, même dans la défense mobile, n'a jamais été celui de l'économie des forces, tandis qu'au contraire le système de la défense centrale, offensive, ayant à dos des points stratégiques, s'appuyant sur des fortifications, a toujours eu du succès, même avec des moyens relativement faibles (Rohan, dans la Valteline, 1635-36).

La portée financière du système de cordon parle aussi contre lui. La fortification et l'armement de Genève et de Bâle, seulement, exigeraient des sommes qui absorberaient, ou à peu près, selon nous, tout ce que notre budget pourrait consacrer à la fortification du pays. Ce serait cependant de l'argent bien employé, d'autant plus que l'on pourrait ainsi faire de Bâle, en l'entourant de forts détachés, une place de guerre couverte. Et si nous voulions aller plus loin, jusqu'à achèvement du système, c'est-à-dire couvrir, entre Genève et Bâle, sur les fronts nord et est, dans les passages des Alpes au sud, sur les frontières du Tessin qui est tout ouvert et le long du Valais jusqu'à Bouveret, tout ce qui peut l'être et devrait l'être, nous arriverions à un si grand nombre de forts que même, en ne consacrant à chacun d'eux qu'une somme minime, nous arriverions à un total énorme. Si enfin, on ajoute à cela la nécessité de l'occupation permanente des forts établis, on est forcé de conclure que le système de cordon est irréalisable.

2) *Le système de la fortification d'une place centrale* peut être considéré comme l'opposé du précédent. Il se base sur l'opinion souvent exprimée que l'armée suisse a besoin d'un point d'appui, soit pour ses rassemblements, soit pour sa mise en marche. On a pour cela désigné de tout temps le champ stratégique entre l'Aar et le lac des Quatre-Cantons, où la Limmat et la Reuss ont leur vallée inférieure, et comme place centrale appropriée, on nomme tantôt Lucerne, tantôt Sursée, tantôt Brugg, plus excentrique, ou même aussi Zurich.

Une telle place centrale devrait former comme un groupe de forteresses servant pour dépôts et magasins, pour le recrutement de l'armée, et enfin comme point d'appui des bases d'opérations militaires. On raisonne ainsi : Qu'il s'agisse seulement d'une violation de notre neutralité ou qu'on ait sur les bras une guerre d'indépendance, si l'ennemi parvenait à s'emparer d'une portion de notre territoire et à battre notre armée, celle-ci aurait dans une telle place centrale un lieu de ralliement d'où elle pourrait reprendre l'offensive ; et même son déploiement de-

vant cette place suffirait peut-être à arrêter l'ennemi et à l'empêcher, soit de pénétrer sur le plateau suisse, soit de s'établir sur la frontière.

Ce raisonnement est appuyé par de nombreux exemples tirés de l'histoire militaire, et l'on invoque celui de plusieurs Etats actuels, spécialement de la Belgique. Mais la conformation géographique de notre pays étant telle, que la plupart des points et des lignes stratégiques importants se trouvent sur la périphérie, ce n'est que bien difficilement qu'on pourrait obtenir en Suisse de tels avantages d'une place centrale fortifiée. D'ailleurs, construire cette place sans protéger aussi la frontière, serait se mettre en contradiction avec la manière de voir manifestée jusqu'à ce jour sur la question du maintien de la neutralité, pour autant que l'éloignement entre deux rendrait douteuse la possibilité de protéger efficacement la frontière. Plus une armée occupant cette place fortifiée ou le voisinage sera apte au service, plus la distance de cette place à la frontière pourra être grande. Mais si nous voulons y regarder de près, nous reconnaitrons que la puissance d'action de l'armée suisse, pour le commencement du moins, laissera encore beaucoup à désirer. Et si nous considérons les places centrales proposées dans leur rapport avec la périphérie ou avec les fronts éventuels d'attaque, nous verrons qu'il est fort difficile de trouver un emplacement qui à la fois renferme en soi les ressources nécessaires et réponde aux exigences essentielles comme base d'opérations. A notre avis, Berne seul présenterait les conditions nécessaires d'une place centrale de premier rang, mais on sera forcé de reconnaître que dans le cas d'une alliance de l'Allemagne et de l'Italie contre nous, en sorte que nos deux fronts, nord et sud, seraient menacés simultanément, la position de Berne ne serait pas favorable. Enfin, ce qu'ont coûté à construire les grandes places de guerre modernes, telles que Anvers, Strasbourg, Metz, etc., prouve que ce système ne joint pas l'avantage du bon marché à celui de la simplicité¹.

3) *Le système de la fortification d'une ligne intérieure déjà pourvue de grands éléments de défense naturels.* On a souvent, antérieurement et encore dernièrement, désigné comme telle la ligne formée par l'Aar et la Limmat, en la voulant soutenue de fortifications à Thoune, Berne, Aarberg, Soleure, Olten, Brugg, Baden, Zurich. Ce système permettrait beaucoup mieux que le précédent de protéger la périphérie. Il offrirait un abri assuré pour le rassemblement comme aussi éventuellement pour la réorganisation de l'armée ; les corps chargés d'empêcher l'ennemi de pénétrer sur le plateau seraient bien soutenus par cette ligne et elle a

(¹) Point n'est besoin de faire ressortir l'évidente faiblesse des arguments ci-dessus contre une place centrale ; leurs contradictions si patentes y suffisent pleinement : ils se détruisent tous les uns par les autres. Au reste le rapport entier pêche par la base même, par le côté stratégique, qui est complètement ignoré. Si ce n'était qu'une lacune regrettable dans les exposés politiques et financiers, cela devient un vice capital dès que l'auteur prétend discuter les divers systèmes qu'il croit possibles. Il aurait dû commencer par prouver que la force militaire de la Suisse sera réellement augmentée quand on aura éparpillé et immobilisé le gros de son armée dans 30 à 60 et quelques points fortifiés qui demanderaient chacun plusieurs milliers d'hommes de garnison ou de secours ; il aurait dû prouver que la Suisse entend faire la guerre au moyen d'escarmouches de brigade, au plus de division, à l'occasion de sorties ou de délivrance de places bloquées ou assiégées. Tant que cette démonstration n'aura pas été faite — et elle ne se fera qu'en descendant des considérations générales jusqu'à la discussion détaillée des dispositifs — nous prendrons la liberté de rester convaincus que les divers projets de fortifications qui sont recommandés ici affaibliraient l'état militaire et la défense de la Suisse bien plus qu'ils ne la renforceraient, cela même indépendamment de la question financière. *Réd.*

encore l'avantage de dominer les lignes d'opération dans le Bas-Valais et sur le lac Léman, le Jura et le Rhin. Voilà pour les avantages. Le revers du système consiste dans le fait que pour tenir le même compte de toutes les portions du territoire suisse, il faudrait le compléter en fortifiant aussi la zone des hautes Alpes ; mais l'exécution de l'ensemble exigerait des sommes absolument au-dessus de nos moyens. — Veut-on le réduire aux proportions de nos ressources financières, ce sera alors le *système des deux places d'armes centrales*, Berne et Zurich ou Berne et Brugg, comme on l'a proposé plusieurs fois. Même ainsi réduit, et sans autre protection de la périphérie, ce système tient certainement plus que celui d'une seule place fortifiée centrale, compte de l'excentricité des points d'intersection de nos principales lignes d'opération ainsi que de nos objectifs les plus importants. Qu'il s'agisse d'une guerre pour l'indépendance nationale ou simplement d'empêcher la violation de notre neutralité, la défense du pays tout entier aurait une assiette et un appui nullement à dédaigner, lorsque le siège des autorités fédérales et Zurich, non moins précieux à cause de son importance militaire, politique et commerciale, seraient fortifiés et mis à couvert. Nous ne voulons pas discuter ici la question de savoir si, dans ce système, Brugg conviendrait ou non mieux que Zurich. Mais en soi, et borné à la fortification de deux seuls points, ce système serait, vu le caractère plutôt défensif de l'organisation de notre armée, un trop faible secours apporté à la défense du pays.

Viennent maintenant les systèmes combinés, lesquels s'efforcent de satisfaire à la double exigence de protéger la périphérie du territoire et de fournir, à l'armée d'opération, un point d'appui dans toutes les directions.

4^o *La fortification de la périphérie avec établissement de quelques forts sur une ligne stratégique intérieure.* Dans ce système, les points stratégiques de la périphérie seuls sont fortifiés. Ainsi qu'il a été dit plus haut, ceux-ci se trouvent tantôt sur la frontière même, tantôt dans son voisinage. Sur la frontière même, lorsque celle-ci est formée par un fleuve, une rivière ou une montagne, ou bien lorsqu'elle est traversée par des lignes d'opération. Dans son voisinage, à une distance moyenne de 10 à 20 kilomètres, par exemple les Rangiers, Sonceboz, la ligne de la Venoge, Bellinzzone, etc. Les points confluents des lignes d'opération placés comme Olten, Bienne ou Bulle en arrière de cette ceinture des frontières seraient, dans ce système, fortifiés comme places de second ordre. Le nombre des ouvrages qu'il réclame s'élève à 51, entre lesquels il en est, il est vrai, qui seraient seulement *préparés* en temps de paix, leur achèvement étant réservé pour le jour de la nécessité, c'est-à-dire de la guerre. Si l'on considère avec attention les diverses faces de ce système, on doit tout d'abord reconnaître qu'il donne une satisfaction suffisante à l'idée qu'on s'est fait jusqu'ici de la garde du territoire, la voulant complète sur tous les points de la frontière. Sans dégénérer en système de cordon, il ne sacrifie aucune partie importante du pays, n'élevant des forts sur la frontière que là où se rencontrent les conditions tactiques avec les exigences de la fortification. De plus, en établissant une série de forts à l'intérieur de la frontière, lesquels pourraient résister plus ou moins longtemps, suivant qu'on aurait plus ou moins sacrifié à leur construction, la défense des frontières qui, de sa nature, doit être mobile et peut être confiée au landsturm et à la landwehr de la contrée, aurait une base solide, un ferme point d'appui. L'armée de campagne pourrait aussi plus aisément se mobiliser avec ordre et exécuter ses marches stratégiques.

Mais à ces côtés lumineux correspondent aussi des ombres. La diffi-

culté d'occuper en permanence ces forts avancés vers la frontière ne tarderait pas à devenir très sensible en raison de leur nombre. Cette occupation pourrait, il est vrai, être confiée en temps de guerre à la landwehr de la contrée environnant chacun d'eux, mais si leur nombre et leur agencement étaient augmentés de telle manière que cette landwehr n'y suffit plus, il faudrait bien recourir à l'armée de campagne, et ce serait le commencement de la dissémination des forces qui, nous l'avons vu, devrait se produire à si haut degré dans le système de cordon. On peut faire à ce système le reproche d'être trop exclusivement *défensif*, la construction d'un certain nombre de places intérieures devant imposer la dissémination de l'armée de campagne et augmenter la difficulté déjà si grande de l'unité d'action. Il faut dire ici que dans la réalité, les choses pourraient se présenter tout autrement que dans l'abstraction.

Au point de vue financier, le système de la défense périphérique avec forteresses à l'intérieur est celui qui se prêterait le mieux à des *constructions successives*¹.

Parmi les points d'intersection les plus importants de nos lignes d'opération, on pourrait en choisir un petit nombre et y élever des travaux de défense sans être obligé pour cela de continuer jusqu'à achèvement du système et sans que l'utilité des constructions faites soit anéantie par le manque des autres, dans le cas surtout où l'on aurait également égard à nos quatre fronts de frontières.

C'est une nécessité politique autant que militaire que nos quatre fronts soient traités également dans nos mesures défensives, car celles-ci doivent être neutres comme notre politique. On comprend qu'élever des fortifications d'un seul côté serait un témoignage de défiance envers ce voisin-là, et qu'il ne manquerait pas d'y répondre aussitôt par des mesures pour sa propre conservation.

5° *Le système de fortification de la périphérie avec une place d'armes centrale* se rapproche du précédent. Il en comble la principale lacune en ce qu'il veut, pour servir de point d'appui à l'offensive comme à la défensive, la fortification d'un *réduit* approprié ; mais d'autre part il manque d'un moyen terme, savoir la fortification des lignes stratégiques intérieures. Il faut reconnaître que ce système se distingue avantageuse-

(¹) La *Rivista Militare* donne, dans son numéro de mai 1880, sur la fortification de la Suisse, un travail dans lequel elle accorde aussi que le système en question permettrait de faire le plus nécessaire sans se lier pour l'avenir, « s'harmoniserait mieux que le système de la création d'une place forte centrale avec ce trait du caractère suisse qu'ils nomment la *tendance à l'économie*. » Nous répondrons à cette dernière remarque en jetant un coup d'œil sur la situation de la même question en Italie. Suivant le compte-rendu de Löbel pour 1877 et 1879, le ministre de la guerre présenta en 1871 à la Chambre un projet de loi pour fortifications; une commission en proposa l'acceptation et le vote d'un crédit de 161,000,000 Lires, mais cette proposition ne fut jamais mise en votation. En 1873, le ministre de la guerre présenta à la Chambre un nouveau projet de loi et demanda 79,700,000 Lires pour les fortifications. La Chambre accorda cette somme, mais en même temps le ministre lui-même donna l'assurance que l'on ne procéderait à l'exécution de la loi votée que lorsque les revenus du pays se seraient accrus jusqu'à balancer les dépenses. En 1875, le 19 juin, le ministre de la guerre présenta encore sur le même objet un projet de loi avec une demande de 21 millions qui furent accordés et auxquels il faut encore ajouter 4 millions votés le 8 décembre 1878. Ainsi donc, de 1875 à 1879, au lieu de 161 millions, c'est la modeste somme de 25 millions qui a été votée et dépensée pour fortifications. Il nous paraît qu'en définitive, tout cela témoigne d'une certaine tendance à l'économie ! *Note de l'auteur.*

ment en ce qu'il favorise l'unité et la liberté des mouvements de l'armée à l'égard des quatre fronts, et qu'il constitue un tout homogène, aussi bien pour les cas de maintien de la neutralité que pour les guerres d'indépendance. Toutefois ce système ne peut déployer ses effets que s'il ne laisse pas un trop grand champ d'opérations entre la place centrale et les fortifications de la périphérie. Ce que nous avons dit plus haut au sujet des services qu'on pourrait tirer d'une seule place fortifiée centrale pourrait être répété ici en partie, et la difficulté demeure de trouver, pour y élever cette place d'arme centrale, un lieu approprié, remplissant les conditions tactiques et stratégiques nécessaires. Vu la nature de notre terrain, la situation excentrique d'un grand nombre des points importants d'intersection de nos lignes stratégiques, ainsi que de nos objectifs, indique plutôt que nous ne devons pas centraliser la défense à moins qu'on n'admette dans le système des fortifications destinées à relier le centre à la périphérie.

La partie inférieure de la vallée du Rhône, la ligne de la Venoge, l'importante section entre la Thur et le Rhin, ainsi que la ligne de la Limmat-Linth ne seraient pas protégés par la place centrale comme les conditions de défense de notre pays le rendent désirable. — La portée financière de ce système dépend entièrement de ce qu'on voudrait consacrer pour la place centrale et pour la périphérie. Plus on sacrifierait à l'un, moins aussi pourrait-on consacrer à l'autre. Une place d'armes suffisamment fortifiée et spacieuse exigerait à elle seule, en toutes circonstances, pour sa construction et son armement, de grosses sommes.

6) *Le système de la défense du plateau par le barrage, à leur point de rencontre, des principales lignes d'opération de toutes les armées étrangères et de la défense des hautes Alpes par l'établissement d'un certain nombre de forts sur la frontière*, prétend être le moyen le plus simple de fortifier la partie la plus importante du pays, c'est-à-dire le plateau. Il utilise le caractère excentrique de la situation, donné par la nature du terrain, pour fonder précisément là-dessus le système des fortifications et se base sur l'hypothèse politique d'une guerre franco-allemande, éventuellement avec coopération de l'Italie, pendant laquelle nous n'aurions pas à défendre notre indépendance nationale, mais seulement à nous préserver de toute violation de notre neutralité, à repousser toute tentative de faire passer une armée par notre pays.

Le système de la défense du plateau rejette, pour le front ouest et nord, les forts de frontières du système de cordon et les remplace par une ligne de fortifications, coupée trois fois, qui traverse le Jura, d'abord de Laufon à l'issue de la vallée de Balsthal, par dessus le Passwang, puis de Olten à Aarbourg et au Hauenstein, et enfin de Brugg à Baden. Ces points seulement seraient fortifiés. La zone des hautes Alpes comprendrait la périphérie de Bulle-Bouveret-Mendrisio-Splügen-Luziensteig-Trübbach. La première partie de cette proposition repose sur la supposition que si, sur les points d'intersections stratégiques les plus importantes, c'est-à-dire sur le chemin d'un voisin s'avançant de l'Ouest ou du Nord, nous élevons des difficultés considérables, comme ce serait le cas par la ligne ci-dessus, ce voisin n'osera pas tenter le passage et par le fait, la nécessité de fortifier soit la frontière, soit la zone périphérique, tombe et ainsi la question financière n'est plus insoluble. Il faut admettre, de plus, que notre armée soit, dans l'éventualité prévue, capable de prendre, malgré l'excentricité de la base d'opérations, vigoureusement l'offensive contre l'ennemi pénétrant dans le pays par le point de la périphérie le plus éloigné.

On ne peut pas nier que ce ne soit une heureuse idée de placer et d'établir les fortifications du pays en tel lieu et de telle manière que leur

seule présence doit dissuader l'ennemi de toute tentative de passage sur notre territoire. Ne cherchons-nous pas tous à simplifier la question des fortifications, sous le rapport technique et militaire aussi bien que sous le rapport financier ? On devra convenir aussi que la ligne proposée est une sécante très habilement choisie des lignes d'opérations les plus importantes qui traversent le plateau suisse du front nord ou nord-est au front ouest ou sud-ouest. Par sa brièveté, elle paraît aussi très avantageuse, plus que par la liaison de ses parties. Mais une étude attentive du système fait bientôt voir qu'il a de graves défauts.

Premièrement, ce projet nous semble ne pas tenir compte des exigences de la neutralité, telles qu'elles sont fixées, ainsi que nous l'avons vu, par les antécédents historiques et par le droit international. Mais ce n'est pas seulement cela, c'est-à-dire l'abandon de la défense des frontières politiques que nous lui reprochons ; il a encore le tort de reculer derrière le front stratégique, de transférer le centre de gravité de la défense dans le dernier tiers du front nord-ouest et de sacrifier, au moins momentanément, Genève et Vaud, deux parties également importantes sous le rapport politique, économique et militaire. La possession de ces deux régions étant abandonnée aux succès des armées opérantes, un rôle très grand est ainsi laissé au hasard, lequel pourrait bien, il est vrai, suivant un certain nombre d'exemples tirés de l'histoire de la guerre, être pronostiqué en notre faveur, mais qui, à prendre les choses par le raisonnement, peut aussi tourner contre nous.

Nous voyons dans l'abandon de la conception jusqu'ici régnante de la neutralité un saut d'une portée immense et qui nous paraît d'autant plus périlleux, que l'abandon de la neutralité, dans la nouvelle forme sous laquelle on la conçoit, n'est pas balancé par une gravitation politique naturelle de toutes les parties du pays vers un lieu central fortifié. D'ailleurs, la neutralité est et demeure un rapport réglé par des traités, rapport auquel ne fait pas défaut un contrôle défiant, chaque voisin l'interprétant à sa manière, disposé à y voir surtout ce en quoi il le gêne et ce en quoi il nous est avantageux.

Nous sommes et nous voulons être neutres, surtout parce que nous sommes un trop petit Etat pour nous mêler de querelles étrangères.

Par cette raison, le système militaire suisse doit être avant tout défensif ; et, en effet, toute l'organisation de notre armée répond à cet axiôme. Non pas que nous devions toujours craindre ou éviter de prendre l'offensive, car nos pères ont montré ce que peut l'offensive suisse, mais il y a relativement loin de la ligne Laufon-Brugg jusque vers le sud-ouest, le sud et le nord-est de notre pays ! Sans doute, le système de la fermeture transversale s'appuie sur Brugg, point important, que nous avons rencontré dans plusieurs systèmes et qui, à cause de son importance, entrera dans tout système de défense du territoire suisse. Mais nous considérons la position de Brugg comme trop excentrique ; elle a de plus le défaut d'être une place peu favorable pour prendre de là l'offensive. Comme point d'appui oriental de la fermeture transversale, Brugg n'est pas assez efficace. Elle ne couvre pas Zurich suffisamment, non plus que les lignes d'opération du Rhin, du lac de Constance et de la haute Limmat. La résistance à une agression venant du sud ou du sud-est est abandonnée au système de la périphérie, zone des hautes Alpes, et ne s'en distingue par conséquent que par le choix de quelques points. Si l'on considère que la fortification de cette périphérie appartient au système et doit être exécutée en même temps ; que de plus celle de points stratégiques secondaires est sinon exigée, du moins prévue, on arrive à reconnaître que l'exécution de l'ensemble de ce système ne présentera aucun allègement financier. Nous croyons au contraire que

la construction de la fermeture du Jura seule coûterait au delà de nos moyens et que justement dans ce système, la fortification de la zone des Alpes devient une nécessité. Bouveret, Bellinzone ou Mendrisio, le Gothard, Sargans, sont des points stratégiques indispensables comme objets de fortification.

Et maintenant, Messieurs, après tout ce que nous avons dit, nous demandons encore : Les difficultés financières dans lesquelles nous nous trouverions par l'acceptation de l'un ou de l'autre de ces systèmes, ne nous indiquent-elles pas que la meilleure solution de la question des fortifications serait de faire, pendant la paix, seulement les préparatifs nécessaires et de réserver l'exécution pour le jour de la nécessité ; auquel elle serait éclairée par les faits concrets de la situation du moment ? Par suite des expériences faites, entre autres au siège de Plewna, cette question se pose maintenant un peu partout, et bien certainement que si une telle solution était possible, adversaires et partisans de la fortification du pays se tendraient volontiers la main sur ce compromis.

Mais avant d'essayer de répondre à la question, nous devons faire observer que, peut-être plus que toute autre, elle dépend de tant d'éventualités possibles, qu'il est extrêmement difficile de la résoudre d'une manière générale.

Ce qu'il est possible de faire sur un petit espace déterminé et dans un certain temps n'est plus possible quand il s'agit de l'exécuter sur cinquante points à la fois. Comment donc pourrait-on, en un moment, élever tous les travaux de fortification nécessaires sur une base d'opérations ou sur un front de défense ? Il ne faut d'ailleurs pas oublier que même aussi avec ce mode de faire, le matériel d'armement devrait absolument être procuré en temps de paix, car le pays lui-même ne pourrait en fournir qu'une petite partie, et en cas de guerre, il ne serait plus possible de le tirer du dehors. Il faut compter de 12 à 15 millions pour ce seul facteur. Et maintenant, s'il s'agit en second lieu de l'érection de grands travaux, soit immédiatement avant, soit pendant les préliminaires de la guerre, il y aurait d'abord les travaux extérieurs, sur le front menacé, puis ceux des lignes intérieures ou même d'une place centrale, en quoi il faut distinguer nettement les petits et les grands travaux. Les premiers, consistant peut-être en fossés ou retranchements sur la frontière, fermeture de certains passages défilés par des terrassements ou par tout autre moyen, ceux-là, disons-nous, peuvent être achevés en 6-8 jours ou en quelques semaines. Mais c'est tout autre chose de construire des ouvrages fermés, capables de résistance, et qui, tout en empêchant l'organisation du service des étapes de l'ennemi, puissent servir de couverture à une retraite et d'appui pour une nouvelle offensive. On compte aujourd'hui, pour la plupart des armées étrangères, du premier jour de la mobilisation jusqu'à son achèvement ou à l'ouverture des hostilités, 20 jours au maximum. Par la rencontre de divers facteurs, notre armée peut être mobilisée en un temps de 6 ou 7 jours plus court, mais il ne faut nullement penser qu'elle pourrait être occupée, pendant ces quelques jours d'avance, à bâtir des forteresses. Une armée rassemblée si rapidement a déjà bien assez à faire pour commencer à s'exercer de toutes les manières afin de diminuer les rudes frottements qui se font d'abord sentir comme dans une immense machine montée à la hâte. Nos troupes techniques, sapeurs et pionniers, fourniraient à peine le personnel nécessaire à la surveillance des travaux, et combien moins pourraient-elles les exécuter ? La landwehr locale ne pourrait pas être enlevée à la garde des frontières, le landsturm devrait en partie y être employé comme renfort et en partie pour le service des dépêches. Où donc faudrait-il prendre le personnel considérable qu'il faudrait avoir

immédiatement pour travailler aux fortifications ? Et le général en chef suisse ! Pourrait-il, s'appuyant sur des travaux de défense seulement en construction, dont l'achèvement ne serait nullement assuré, charger une partie de ses troupes de les utiliser pour entreprendre ensuite, sur d'autres points, un mouvement énergique avec l'armée de campagne ? Jamais ! De plus, nous vivons dans un temps où il faut compter sur les surprises que peut nous faire une division de cavalerie ennemie s'avancant tout à coup jusqu'à 40 kilomètres dans l'intérieur.

Ces arguments sont de nature, nous paraît-il, à faire voir sous un autre jour le renvoi, au moment du besoin, de la construction des travaux de fortification du pays. C'est peut-être ici le lieu de rappeler deux faits. On invoque à l'appui de la construction seulement en cas de guerre ce qui s'est passé pendant l'hiver de 1856-57 où l'on éleva des fortifications à Bâle, Eglisau, Schaffhouse, etc. Mais tout en rendant honneur à ces louables efforts, il faut convenir que ces fortifications étaient bien imparfaites et manquaient de la cohésion nécessaire. Un autre plus grand exemple où un camp fortifié fut élevé seulement pendant la guerre, est celui de Florisdorf près de Vienne en 1866. Par suite des préliminaires de paix de Nikolsburg, cet ouvrage n'eut pas l'occasion de faire ses preuves, mais beaucoup de personnes pensent que la rapide offensive de l'armée prussienne aurait empêché qu'on ne pût achever et utiliser cette place. Plewna, par contre, est un bel exemple de la résistance qu'il est possible d'opposer sur un terrain fortifié pendant la guerre. Sans vouloir diminuer en rien la gloire qui revient aux héroïques défenseurs de Plewna, nous voulons pourtant faire ressortir que leurs succès prirent fin dès le jour où l'ennemi mena son siège strictement suivant les règles de la tactique. Il est indubitable que Plewna aurait résisté plus longtemps si ses fortifications avaient été construites avant la guerre.

Nous voulons enfin dire aussi quelques mots touchant le côté financier du renvoi au temps de guerre des travaux de défense. Cette manière de faire aurait l'avantage que le front menacé seul devrait être fortifié et qu'on n'aurait à élever que les ouvrages réellement nécessaires. A ce point de vue, la dépense pourrait être réduite. Mais tout le monde sait qu'en temps de guerre, le prix du travail et des marchandises monte rapidement et que les fournitures commandées dans de telles circonstances sont rarement de qualité à satisfaire l'acheteur. Et que deviendrait alors notre argent disponible ? L'entretien et la solde de l'armée pendant un mois exigeraient à eux seuls, dans le cas d'une levée générale, des sommes que toutes les caisses d'Etats suisses et les banques ensemble pourraient à peine fournir. Il ne serait pas prudent d'aggraver la situation financière d'un tel moment en la chargeant encore d'une dépense de plusieurs millions pour des fortifications. Au lieu d'augmenter les difficultés d'une entrée en campagne, nous devons chercher plutôt à les diminuer, à en alléger le fardeau déjà si lourd.

Nous tenons donc le renvoi de la construction des fortifications du pays au moment de la guerre comme peu pratique et même comme inacceptable.

Conclusion.

Il ressort de la critique purement objective des différents systèmes que les considérations politiques et financières sont déterminantes dans la question de la fortification du pays. Nous ne pouvons pas admettre un système exclusif, partiel, ne portant que sur un seul front de frontière, nous devons considérer avant tout la périphérie, mais nous ne devons pas la fortifier sans poser en même temps des points d'appui in-

térieurs. S'il peut être, au point de vue militaire et financier, satisfait à ces trois exigences et qu'il soit possible de passer immédiatement à l'exécution, il ne faut point donner une trop grande largeur à la ceinture de la périphérie ni porter les travaux trop près de la frontière, et enfin les fortifications intérieures doivent être placées comme l'exige l'excentricité de nos objectifs stratégiques; elles ne doivent pas être trop centralisées. Ce sont là les données d'après lesquelles la défense du pays doit être renforcée par le moyen de la fortification du pays.

La Société suisse des officiers, pleine de confiance dans la haute intelligence et le patriotisme éprouvé des officiers chargés par le Département militaire fédéral de résoudre la question, espère que de l'ensemble des propositions qui leur ont été soumises, ils parviendront à présenter au pays un projet approprié, capable de servir à son honneur et à la conservation de son indépendance. Soutenons leurs efforts par tous les moyens dont nous disposons.

OBSERVATIONS DE LA RÉDACTION.

En résumé l'honorable auteur recommanderait un système de fortifications aussi excentrique et éparpillé que possible sans être cependant un cordon, conditions peu aisées à ajuster. Cela reviendrait à vouloir s'arranger d'avance, et aussi méthodiquement que possible, de manière à ne pouvoir jamais mener la campagne que par minimes fractions contre un ennemi qu'on sait déjà être très-supérieur en nombre et qui se garderait sans doute de commettre les fautes de dissémination qu'on nous prêche si ardemment. — Nous ne nous lasserons point de répéter que les expériences de l'histoire et les leçons de tous les grands maîtres concluent en faveur d'un avis diamétralement opposé.

Une fois en guerre, le territoire suisse est un échiquier comme tout autre, où l'on ne doit avoir souci d'aucune considération locale ou fédéraliste, bâloise ou genevoise, zurichoise ou bernoise, qui détourne du but essentiel : la victoire finale, au moyen d'opérations actives aboutissant à une ou deux grandes batailles, où nous devons mettre en ligne le maximum de nos troupes pour pouvoir combattre à nombre égal ou à peu près. Avec ou sans fortifications, la défense de la Suisse, contre l'un ou plusieurs de ses grands voisins, pour être efficace ou seulement honorable, doit renoncer à vouloir tout garder. Elle doit au contraire être aussi massée que possible et pour cela savoir sacrifier momentanément l'accessoire au principal, le *un* au *tous*.

Conséquemment si l'on veut des fortifications permanentes, un seul dispositif se trouve dans ces conditions et s'accorde avec les principes immuables et fondamentaux de l'art militaire comme avec les données et les exigences du bon sens. C'est celui d'une grande place centrale, à la fois base et pivot d'opérations, centre de ralliement et refuge en cas de revers, couverte de quelques petits fortins sur les points *inévitables* de la zone frontière. Cela doublerait ou triplerait la force de notre armée, tandis que les autres systèmes diminuent au contraire considérablement ses effectifs et ses moyens d'action. Même quand ces derniers systèmes ne coûteraient pas un centime au pays, il ne saurait être question de les adopter, car ils causeraient un préjudice réel à notre état militaire, et tant que l'armée suisse n'aura pas, en fait de fortifications, le strict nécessaire, c'est-à-dire une base d'opérations, il est oiseux de tant parler du superflu et surtout de pures fantaisies comme le sont la plupart des systèmes recommandés.

Après cela, nous n'avons pas besoin d'affirmer que nous applaudissons vivement aux conclusions générales du rapport de M. le colonel Meister ; quand on parviendra « à présenter au pays un projet approprié, capable de servir à son honneur et à la conservation de son indépendance, » nous le soutiendrons de tous nos efforts et par tous les moyens à notre disposition, de même que nous combattrons franchement tout projet de fortifications ou de dislocations qui tendrait à paralyser l'action énergique de l'armée suisse et à l'enchaîner, par impuissantes fractions, autour d'innombrables et inertes murailles.

Pour terminer, nous reviendrons sur un côté du débat que nous avons déjà touché et que des incidents qui se sont récemment produits en France éclairent d'un nouveau jour. On se rappelle que ce sont les derniers ouvrages français du Jura et de la zone du nord-est qui ont motivé les manifestations de l'année dernière en Suisse en faveur de fortifications à élever sur notre territoire. On attribuait à ces ouvrages français et aux réseaux de voies ferrées les reliant, un caractère essentiellement offensif et même agressif contre la Suisse, ou plutôt contre l'Allemagne à travers la Suisse, ce qui serait la même chose en fait.

A cet égard, d'intéressantes explications viennent d'être échangées dans la presse française, et il est bon de les recueillir pour compléter le dossier de la question des fortifications suisses.

Divers polémistes, en veine d'hostilité contre le ministre de la guerre actuel de la République française, ont trouvé bon de faire entrer dans leur réquisitoire, à côté de prétendues irrégularités dans la mobilisation des troupes destinées à la Tunisie, le grief que l'honorable général Farre aurait délaissé l'œuvre de la restauration des fortifications françaises et renoncé à divers ouvrages de la zone orientale précédemment décidés. D'autres journaux ont répliqué, et de l'un d'eux, la *République française* du 15 avril, nous détachons la citation suivante :

« Nous venons de lire avec la plus grande attention les éclaircissements que le *National* nous avait annoncés hier et qu'il nous donne aujourd'hui sur la prétendue insuffisance des lignes défensives de nos frontières. Nous avons déjà réfuté une à une toutes les critiques qu'avait formulées ce journal au sujet de la formation du corps expéditionnaire de Tunis. Nous allons procéder de même à l'égard des accusations lancées contre les principes admis et appliqués par le ministre de la guerre pour l'achèvement de notre système de défense. Puisque l'on a appelé la méfiance de la nation sur les actes du général Farre, il faut que l'opinion publique soit définitivement fixée.

» Le premier système défensif de la France a été arrêté au lendemain de nos désastres, alors que nos forces actives commençaient à se réorganiser et que notre armée de seconde ligne n'existait même pas encore à l'état embryonnaire. La base de ce système, tout en restant conforme aux principes généraux de la défense des frontières, répondait parfaitement, nous le reconnaissons, aux exigences et aux circonstances du moment. Les événements de 1870 avaient démontré l'infériorité de nos places fortes, tant au point de vue de leurs défauts tactiques que de leurs mauvais emplacements sur l'échiquier stratégique. Cet échiquier avait été, du reste, bouleversé par la perte de deux provinces. Il était indispensable de réparer la brèche, de combler les lacunes. C'est ce que l'on a fait sans retard. Nous le répétons, l'œuvre a été bien con-

que et bien conduite. Sans doute, elle n'était pas parfaite dans toutes ses parties. Mais l'ensemble était satisfaisant pour les conditions particulières qui en avaient dicté le plan et déterminé l'exécution.

» Toutefois, les officiers de troupes, les hommes qui ont le véritable sentiment de la guerre et qui dirigent les opérations militaires, trouvaient excessif ce développement des ouvrages de défense passive. Il leur eût paru préférable de combiner les éléments moraux d'action militaire, c'est-à-dire de guerre en rase campagne, avec les éléments matériels de la fortification et de la guerre de position. Puis, quand vint le moment de former la garnison de toutes les nouvelles places fortes, on s'aperçut que celles-ci absorberaient à elles seules une quantité exagérée de troupes et que les dégagements stratégiques faisaient presque complètement défaut. Enfin, la France avait repris possession d'elle-même. L'armée territoriale avait été créée. Nos forces de première et de seconde ligne étaient organisées. Il y eut donc un mouvement général, auquel resta peut-être étrangère une fraction du corps des ingénieurs militaires, mais qui détermina le général Farre à modifier, à améliorer le plan d'ensemble du système défensif du pays tout en le complétant ou en le terminant.

» Jusqu'alors, on avait en quelque sorte admis en principe que la fortification devait être la base de la défense stratégique de notre pays. Le nouveau ministre de la guerre adopta la vraie doctrine : celle de la subordination de la fortification aux conceptions stratégiques établies sur la coopération des éléments actifs. Le *National* qui soutient une thèse opposée, invoque l'exemple de Plewna comme preuve indéniable de la suprématie de la fortification stratégique, dont l'emploi, dit-il, « est désormais le principe même de la guerre. » Mais cet exemple se retourne contre son argumentation, puisque Plewna n'était qu'une place du moment, c'est-à-dire ne possédant que des retranchements passagers et non permanents. Le général Farre, d'accord avec tous les commandants de corps d'armée, a donc estimé que le jour était venu de rendre à l'armée active le rôle prépondérant qui lui revient de droit, même dans une guerre défensive, et de réduire l'influence des places fortes, influence qui, par son extension illimitée, aurait pu devenir une cause d'affaiblissement. C'est dans cet ordre d'idées qu'au lieu de construire de nouveaux forts il a donné la vie à cette inerte muraille de Chine que lui avaient léguée ses devanciers, en la pourvoyant des routes de combat qui lui faisaient défaut.

» Que lui reproche-t-on ? D'avoir retardé la construction d'un fort près de Toul ? Mais le réseau des voies de communication se modifie chaque jour, et ces modifications entraînent celles des conceptions stratégiques. De n'avoir pas suffisamment protégé « les immenses magasins construits très maladroitement » à Epinal ? Mais il n'y a dans cette ville qu'un petit parc à fourrage dont le bâtiment annexe sert à emmagasiner les vivres de la garnison, et une vieille manutention. On lui fait aussi un grief de n'avoir pas terminé la seconde ligne de défense. Et pourquoi donc élever encore de nouveaux forts, puisque nous en avons déjà plus que nos troupes ne peuvent en occuper ? Nos contradicteurs nous prouvent, d'ailleurs, en rappelant l'exemple de Plewna, que les places improvisées sont souvent les meilleures.

» En ce qui concerne Nancy, nous répondrons que nulle observation n'est venue de l'étranger, comme l'affirme le *National*, sur les travaux projetés de ce côté. Et si « les gens du métier, le pays et le Parlement » étaient consultés, ainsi que le désire ce journal, il n'y aurait certainement qu'une voix pour blâmer la lacune que l'on avait jusqu'ici laissée subsister aux approches de la capitale de la Lorraine, et pour approu-

ver le général Farre de l'avoir comblée en couvrant cette ville. C'est, du reste, ce que reconnaissent ses adversaires eux-mêmes en reproduisant comme écrasante pour lui la conclusion d'un livre récemment paru et dans lequel il est dit qu'une armée allemande de cinq corps « peut occuper Nancy six jours au plus tard après l'ordre de mobilisation. » Cette citation justifie pleinement la décision du ministre de la guerre. L'une et l'autre se comprennent très bien, au surplus, quand on sait que l'étude relative au « déploiement stratégique probable des forces allemandes sur la frontière française, » étude d'où est extrait le passage précédent, a été inspirée par un officier supérieur du génie que le général Farre a appelé près de lui pour participer directement à ses travaux.

» Nous avons répondu à toutes les accusations qu'a formulées le *National* contre l'achèvement de notre système défensif, comme nous l'avions fait pour ses critiques dirigées contre la formation du corps expéditionnaire de Tunisie. De toute cette argumentation aussi pompeuse que vide, aussi passionnée que fragile, nous n'apercevons pas ce qui reste. »

De cette citation de la *République française*, qu'on pourrait aisément renforcer de plusieurs autres non moins instructives, ressortent deux renseignements fort utiles au débat en cours. C'est d'abord qu'en 1871, au début de la construction de leurs récents ouvrages, les Français, en attendant la réorganisation de leur état militaire complètement ruiné, ont plutôt voulu se barricader d'urgence vers la frontière orientale que s'y fortifier méthodiquement. Ensuite qu'aujourd'hui, ayant achevé la reconstitution soit de leurs forces mobiles soit de leur centre de résistance et d'opérations actives au moyen de trois grands camps retranchés autour de Paris, ce qui leur permet de respirer en sécurité, ils s'occupent très-sagement de réviser leurs barricades provisoires de la zone frontière, de manière à rendre à l'armée active le rôle normal qui lui incombe et qui est de tenir la campagne en s'appuyant sur quelques ouvrages créés ad hoc et non de se blottir derrière des forts d'arrêt qui, en fait, n'arrêtent rien du tout, sauf l'énergie et l'initiative de leurs gardiens.

Jusqu'où pourra aller l'œuvre de révision de M. le général Farre ? Pas bien loin, probablement, à en juger par le projet, peu rationnel selon nous, de recommencer, à Nancy déjà, le luxe fautif des ouvrages qui s'étendaient précédemment jusqu'au Rhin. Quoiqu'il en soit, et si peu que le réseau des forts français du Jura fût modifié, cela changerait nécessairement aussi les contr'ouvrages qu'on voudrait élever de ce côté-ci de la montagne. Il y aurait donc lieu pour la Suisse, par cette seule raison, de ne rien précipiter en fait de décisions de fortifications, si l'on ne veut risquer, comme la France, mais sans les mêmes motifs ni les mêmes ressources, de faire de grandes dépenses provisoires avant d'arriver à quelque chose de relativement plausible.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

M. A. Nüscherer, capitaine dans le corps d'état-major, a été nommé intendant du Dépôt de guerre à Thoun, en remplacement de M. R. d'Erlach.

BERNE. — On lit dans divers journaux vaudois :

« La direction militaire cantonale ne va pas de main-morte avec les » renitents. Dans une publication récente, elle menace de faire recher-